

Si la demande intervient **avant le 4 juin**, le remboursement est accordé.

Passé ce délai, un remboursement partiel pourra être accordé **uniquement** pour des raisons médicales et sur présentation de justificatifs.

**Pendant le séjour** : si votre enfant devait revenir pour des raisons médicales avant la fin du séjour, un remboursement partiel peut être effectué.

Si votre enfant est exclu du séjour pour des raisons disciplinaires, **les frais de rapatriement seront à la charge de la famille et aucun remboursement ne sera accordé.**

#### INFORMATIONS SUR LE SÉJOUR

Au mois de juin, l'organisateur du séjour vous transmettra tous les documents nécessaires. Une réunion d'information sur le séjour sera également organisée à votre intention. Le départ et le retour s'effectueront à Guyancourt, parking Collège Paul-Éluard rue des Graviers à Guyancourt.

#### PARTICIPATION FINANCIÈRE DES FAMILLES – 2022

Le coût du séjour pour les habitants s'établit en fonction des revenus et de la composition des familles. Vous trouverez ci-dessous votre participation financière selon votre quotient, sachant que le coût réel du séjour s'élève à **845,64 €**. Pour **estimer votre tranche de quotient**, vous pouvez vous rendre sur le site de la Ville [www.ville-guyancourt.fr](http://www.ville-guyancourt.fr). Vous pouvez également **faire calculer votre quotient, sauf si celui-ci a déjà été établi pour la restauration scolaire et les services périscolaires, en contactant le service Régie des Recettes au 01 30 48 33 33 ou [contact@ville-guyancourt.fr](mailto:contact@ville-guyancourt.fr)**

QUOTIENT	Montant pris en charge par la Ville	Participation des usagers
A	676,51 €	169,13 €
B	617,32 €	228,32 €
C	558,12 €	287,52 €
D	498,93 €	346,71 €
E	439,73 €	405,91 €
F	380,54 €	465,10 €
G	321,34 €	524,30 €
H	262,15 €	583,49 €
I	202,95 €	642,69 €

Un minimum de 40 % du tarif reste à la charge des usagers.

Disposition particulière : en présence d'une personne handicapée au sein du foyer (handicap supérieur ou égal à 50 %), il sera pris en compte le quotient immédiatement inférieur à celui issu du calcul mentionné dans les tableaux. Les usagers ne souhaitant pas communiquer leurs revenus seront facturés au tarif maximum.

#### 2<sup>e</sup> enfant

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

#### 3<sup>e</sup> enfant

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Je soussigné(e) Mme ou M. ....  
souhaite inscrire mon (mes) enfant(s) au **centre de vacances 2022** et déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription.

DATE :

SIGNATURE :

**ATTENTION : bien tenir compte de l'âge de l'enfant (né entre 2011 et 2015 inclus).**

# Centre de vacances



## ÉTÉ 2022

*Cet été, le séjour d'été organisé par la Ville de Guyancourt à destination des 6-11 ans se déroulera dans les décors de montagne. En effet, nous proposons à vos enfants de partir du 17 au 28 juillet à Châtel, en Haute-Savoie. Ils y découvriront les paysages d'altitude et profiteront des diverses activités sportives et culturelles de la région.*

*Le programme de ce séjour estival est un formidable moyen pour vos enfants de s'épanouir dans un cadre riche de nouveautés pour eux. Pour que toutes et tous puissent en profiter, nous appliquons la grille des quotients familiaux dans le calcul du prix du séjour. C'est pour nous un engagement solidaire en faveur des plus jeunes.*

*Si vous êtes intéressés par ce séjour, n'hésitez pas à vous rapprocher des équipes du périscolaire qui sauront vous apporter des informations complémentaires.*

**François Morton**  
Maire de Guyancourt  
Vice-Président de Saint-Quentin-en-Yvelines

Réalisation et impression : Ville de Guyancourt



# CHÂTEL (Haute-Savoie)

## « Graines d'aventuriers »

6/11 ans (enfants nés en 2011, 2012, 2013, 2014, 2015).

Du dimanche 17 juillet au jeudi 28 juillet 2022 (12 jours et 11 nuits)

Châtel est une station-village sportive située à 1200 m d'altitude, dans le domaine des Portes du Soleil, à proximité du lac Léman et de la frontière suisse. L'altitude permet de pratiquer et de découvrir de nombreuses activités de montagne l'été dans un cadre privilégié.

Les enfants sont hébergés dans le chalet *Le Soleil Couchant*, spacieux et situé au cœur de la station. Le centre de vacances comprend 3 étages avec une grande salle de restauration, 4 salles d'activités, une grande salle polyvalente, une salle de jeux avec un baby-foot et une table de ping-pong et 33 chambres de 2 à 5 lits avec sanitaires complets dans chaque chambre.

Les menus des enfants sont cuisinés sur place en privilégiant les produits frais, de saison et locaux favorisant les circuits courts.

Le transport s'effectue de jour au départ de Guyancourt, en car de grand tourisme jusqu'à la Gare TGV Paris, puis en train TGV Paris/Bellegarde, Annemasse ou Thonon (à préciser ultérieurement), et transfert en car jusqu'au centre de vacances d'accueil. Le retour s'organise de la même façon en car de grand tourisme depuis le centre de vacances à la gare TGV, et de la gare TGV à Guyancourt.

### Les activités proposées

Elles sont pratiquées dans un esprit de loisirs, de détente et de découverte et adaptées à l'âge des enfants.

- Une randonnée inoubliable encadrée par un guide diplômé et passionné, pour découvrir les secrets de la faune et de la flore, les traces et indices des animaux en montagne avec une nuitée en refuge.
- Une séance Parcours Aventures
- Une séance d'escalade sur paroi naturelle ou Via Ferrata (suivant l'âge)
- Une séance de tir à l'arc
- Une ou plusieurs séances possibles durant le séjour suivant l'âge et le choix des enfants de bob luge, dévalkart, rollerbe
- 1 à 2 journées à la plage du Lac de la Beunaz : baignade, plongeoir, trampoliner, iceberg, tyrolienne aquatique, pédalo, canoë
- Baignade à la piscine aquatique de Châtel accessible à pied
- Bivouac avec nuitée sous tentes (tipi, yourte)
- Une ou plusieurs demi-journées de construction de cabanes, jeux en forêt
- Jeux de piste, rallye photos, land art

### Sorties et visite

- Ferme pédagogique avec goûter et dégustation de produits locaux
- Activités et animations de la station : bowling, tennis, mini-golf, petit train touristique

### Sans oublier les activités traditionnelles d'un séjour de vacances

Grands jeux d'extérieur, jeux d'intérieur, expression corporelle et artistique, animations locales, sports collectifs... Tous les soirs, selon la fatigue des enfants, une veillée à thème sera organisée, soit en collectif (boom, casino, spectacle...), soit en petits groupes.



## COMMENT S'INSCRIRE ?

### 1) LA PRÉ-INSCRIPTION

Vous pouvez effectuer la pré-inscription de votre (vos) enfant(s) de préférence sur *Mon espace citoyen* de la Ville de Guyancourt (plus rapide) ou bien compléter la feuille de pré-inscription ci-jointe à renvoyer à l'Hôtel de Ville à la Direction de l'Éducation **au plus tard le vendredi 22 avril 2022.**

Des listes de pré-inscrits seront alors constituées. Elles prennent en compte trois priorités :

- 1) les enfants qui habitent Guyancourt
- 2) l'ordre d'arrivée des demandes de pré-inscription car le nombre de places est limité
- 3) au cas où le séjour serait très demandé, les enfants qui ne sont pas partis l'été précédent seront prioritaires.

### 2) L'INSCRIPTION

La période d'inscription (pour les familles ayant effectué une pré-inscription) se déroulera **du mercredi 18 mai au samedi 21 mai 2022.** Des places peuvent être disponibles après ce délai, se renseigner directement auprès du service Pédagogique au 01 30 48 33 41.

Vous recevrez un courrier vous invitant à effectuer votre inscription définitive à la Régie des Recettes. Votre place est réservée jusqu'au **samedi 21 mai 2022.** Passé ce délai, votre place ne sera plus réservée. L'inscription peut s'effectuer par correspondance, (**cachet de la poste faisant foi**) en libellant votre chèque à l'ordre du Régisseur de la Régie Unique des Recettes.

Pour l'inscription, il vous est demandé de verser un minimum de 40 % du montant du séjour.

**Le solde devra impérativement être réglé avant le départ de votre enfant au plus tard le lundi 4 juillet 2022.**

Votre participation financière est calculée sur la base de votre quotient familial, établi en fonction de vos ressources lors de l'inscription. La Ville de Guyancourt prend en charge de 24 % à 80 % du coût du séjour. Il vous est possible également de régler votre prestation **en trois mensualités au maximum.** Dans ce cas vous devez vous présenter directement à la Régie des Recettes pour établir un échéancier.

### 3) APRÈS L'INSCRIPTION

#### EN CAS D'ANNULATION ou de RETOUR EN COURS DE SÉJOUR :

**Avant le départ :** pour toutes demandes de désistement, la famille doit transmettre un courrier au service Régie des Recettes à l'attention de Monsieur le Maire. ➔



## FICHE DE PRÉ-INSCRIPTION

À compléter de préférence en ligne sur *Mon espace citoyen* ou à envoyer à la Direction de l'Éducation, Hôtel de Ville de Guyancourt jusqu'au **vendredi 22 avril 2022 inclus.**

Père, Mère, Tuteur :

Nom : ..... Prénom : .....

Code Famille : .....

Adresse : .....

.....

Adresse mail : .....

Tél. domicile :                Tél. professionnel :

**1<sup>er</sup> enfant**

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Attention, compléter au dos ➔